



**MAIRIE de**  
**MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE**  
540, rue Saint Léonard  
76490  
\*\*\*\*\*  
Tél : 02.35.96.25.56  
mairie@maulevrierstegertrude.fr

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David MALANDAIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le premier décembre deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mesdames GRENET Laëtitia, MALANDAIN Monique, SOUDET Antoinette, PIGNÉ Nadia, VANOFF Solenne et Messieurs MALANDAIN David, GUILLET Mathieu, MASCRIER Guillaume, MAROUSE Daniel, GOUPIL Gérard, BAUDRY Frédéric et GOSSELIN Edouard.

Étaient absents : Madame LEGRAS Maya, excusée et donnant procuration à Madame GRENET Laëtitia, Madame VANOFF Solenne, excusée et donnant procuration à Monsieur BAUDRY Frédéric, Monsieur MAROUSÉ Daniel, excusé et donnant procuration à Monsieur MASCRIER Guillaume et Monsieur DELAHOULIERE Joffrey, excusé et donnant procuration à Madame SOUDET Antoinette.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur GUILLET Mathieu a été élu secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre sur références et moyens dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire : désignation du cabinet de maîtrise d'œuvre
- Nomination d'un correspondant incendie et secours.
- Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public.
- Mise en stage d'un agent communal.
- Délibération donnant pouvoir au Maire de signer tout acte de constitution d'une servitude d'utilité publique aux frais de la commune.
- Subvention exceptionnelle au comité du Bicentenaire
- Vote d'une subvention à la banque alimentaire
- Tarifs communaux salle/cantine/garderie
- Questions diverses

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

<b>DL2022-38</b>	<b>Accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre sur références et moyens dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire : désignation du cabinet de maîtrise d'oeuvre</b>
------------------	--

**Visa :**

Vu : le rapport d'analyse des offres

Vu : la proposition de la commission réunie

Suite au choix de scénario pour la réhabilitation du groupe scolaire estimée à 1 800 000€ HT, une consultation accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre a été lancée, sur références et moyens, en vue de désigner une équipe complète de maîtrise d'œuvre.

A la date limite de fin de consultation, 9 offres ont été remises et l'analyse fut confiée à notre AMO Urbi-conseil qui a présenté le rapport d'analyse des offres en commission.

**La Commune, après avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de retenir le cabinet **ATELIER DE SAINT GEORGES** pour un montant de marché de maîtrise d'œuvre de base de **115 200€ HT**, et de faire la provision pour la mission optionnelle **OPC estimée à 7200€ HT** et pour la mission optionnelle **SSI estimée à 2500€ HT**.

S'ajouteront à cela les dépenses liées aux diagnostics amiante et plomb, des études de sol, le bureau de contrôle technique et le coordinateur sécurité (devis en cours)

**AUTORISE** Monsieur le Maire sur cette base de solliciter en amont tous les partenaires financiers satellites de cette opération, au taux le plus élevé possible, ce en lien avec son assistant à maîtrise d'ouvrage (*DETR//DSIL/CD76/FONDS EUROPEENS SELON CIBLES*)

<b>DL2022-39</b>	<b>Nomination d'un correspondant incendie et secours</b>
------------------	--

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS76, il convient de nommer un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.

Ce correspondant doit être l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le correspondant incendie et secours devra informer régulièrement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. MAROUSE Daniel correspondant incendie et secours.

<b>DL2022-40</b>	<b>Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public</b>
------------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

Il donne lecture du CCTP et du CCAP qui fixent le contenu des prestations attendues de l'entreprise FOR-LUMEN à qui le SDE76 a confié la réalisation du service.

Il donne ensuite lecture de la convention à signer qui fixe entre autres le montant indicatif annuel à régler pendant quatre ans.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE76,
- Adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Inscrit chaque année les dépenses au budget,
- S'engage à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE76, et ce chaque année conformément à la convention,
- Règle chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1,5 € par foyer lumineux et armoire de commande,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

<b>DL2022-41</b>	<b>Mise en stage d'un agent communal</b>
------------------	--

Monsieur le Maire propose la mise en stage de Madame DELAHAYE Martine, Adjoint technique en contrat sur la commune depuis le 02 novembre 2020. Cette mise en stage sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A l'issue de cette mise en stage, l'agent pourra être titularisé.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en stage de Madame DELAHAYE Martine.

<b>2022-42</b>	<b>Délibération donnant pouvoir au Maire de signer tout acte de constitution d'une servitude d'utilité publique aux frais de la commune</b>
----------------	---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une défense incendie est en cours de réalisation à l'Ouraille sur la parcelle A0088 appartenant à M. Jacques SOUDET.  
 Dans le but de pouvoir accéder à cette future défense incendie, il convient de donner pouvoir au Maire de signer tout acte de constitution d'une servitude d'utilité publique aux frais de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de donner pouvoir au Maire de signer tout acte de constitution d'une servitude d'utilité publique aux frais de la commune.

<b>2022-43</b>	<b>Subvention exceptionnelle au Comité du Bicentenaire</b>
----------------	--

Monsieur le Maire explique que ce Comité a été créé dans le cadre de l'organisation des festivités du Bicentenaire de l'union de Maulévrier et de Sainte Gertrude.

Déjà différentes pistes d'animation sont validées pour un montant de 9 798,50€.

Il est proposé d'attribuer à ce Comité une subvention de 10 000,00€ pour l'année 2022. Une nouvelle subvention lui sera attribuer pour l'exercice 2023. Les fonds restants à la suite de l'évènement seront reversés au CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention à hauteur de 10 000,00€.

<b>2022-44</b>	<b>Vote d'une subvention à la Banque Alimentaire</b>
----------------	--

La Banque Alimentaire de Rouen, par le biais des association Colibri et Brotonne Environnement, a distribué à nos administrés 5139 kg de denrées alimentaires correspondant ç une valeur commerciale de 17986,50€ et représentant 10278 repas sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Sur la base de 0,14€ le kilo de denrées distribuées, la Banque Alimentaire sollicite auprès de notre commune une subvention de 719,00€ pour 2023.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention d'un montant de 719,00€

<b>2022-45</b>	<b>Tarifs communaux</b>
----------------	-------------------------

Madame MALANDAIN explique que les tarifs communaux sont à réviser, au vu de l'augmentation des frais fixes ainsi que des investissements effectués dans le cadre d'aménagement et de travaux effectués.

- Tarifs salle polyvalente : les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

<b>Tarifs 2023 – Location salle polyvalente</b>				
Période	Eté 01/05 au 30/09		Hiver 01/10 au 30/04	
Demandeur	Maulévrier	Extérieur	Maulévrier	Extérieur
1 journée	190 €	315 €	210 €	340 €
2 jours	270 €	430 €	305 €	480 €
Journée supplémentaire ou en semaine	100 €	160 €	115 €	180 €
Perte des clés	80 €		80 €	
Forfait ménage	70 €		70 €	

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'augmentation des tarifs de la salle polyvalente.

- Tarifs cantine/ garderie : En tarification sociale de la cantine depuis juin, la commune subit une augmentation de 0,53€ d'augmentation des tarifs de son prestataire Convivio.

Les frais de fonctionnement sont aussi impactés conséquence de la hausse des prix de l'énergie.

La nouvelle tarification proposée est la suivante :

<b>Tarifs 2023 – Tarification sociale de la cantine et tarifs garderie</b>				
Au 01/01/2023	Garderie matin	Garderie soir	Garderie midi	Prix du repas
Qf <1000	2,20 €	2,20 €	1,50 €	0,90 €
1001 < Qf < 1600	2,20 €	2,20 €	2,00 €	1,00 €
1601 < Qf	2,20 €	2,20 €	2,50 €	1,05 €
Qf inconnu ou repas exceptionnel	2,20 €	2,20 €	2,50 €	3,90 €
Adulte				4,80 €

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie.

<b>2022-46</b>	<b>Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime Article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique</b>
----------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse à l'emploi ([www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en cas de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

**Article 1 :**

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

**Article 2 :**

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, etc.)

**Questions diverses :**

- Salle polyvalente :

Monsieur MASCRIER informe que la VMC est opérationnelle.

Une entreprise doit encore intervenir pour l'éclairage automatique des sanitaires.

- Cimetière :

Madame PIGNÉ entame la mise à jour des concessions du cimetière de Sainte Gertrude

- Voirie :

Madame GRENET fait part de trous en formation sur la route de la Lance. La Mairie va se tourner vers Caux Seine Agglo en charge de la rénovation des routes. En attendant, les services communaux s'empareront de la convention nids de poule pour boucher les trous en formation tout en sachant que cette méthode n'est pas pérenne.

- Bilan weekend de Noël:

Ce week-end a été une réussite, plus de la moitié des élèves sont venus.

Concert dans l'église

Bon retour du repas de Noël organisé pour les aînés. Cet événement est à renouveler en tenant compte de la date du repas du club des anciens trop rapprochée cette année. La question se pose de d'organiser ce repas avant le deuxième dimanche d'octobre.

- Référent Relais de l'Égalité :

Madame SOUDET présente des flyers sur les violences faites aux femmes et fait un retour sur la formation donnée par l'Association des Maires de France. Le constat est que beaucoup de violences ne remontent pas en milieu rural. Envisager une information de sensibilisation.

- Équipement salle polyvalente :

Madame MALANDAIN informe qu'une commande d'une valeur de 16400,00€ a été passée pour la commande de 200 chaises, 50 tables ainsi que les chariots de transport pour la salle polyvalente.

La mairie a reçu un devis pour des volants roulants à énergie solaire d'une valeur de 9700,00€, pour une obscurité totale.

Une attention particulière est portée sur un linteau à réparer. Monsieur MASCRIER va procéder à la réparation par le ré encollage des toiles de dalles.

- Plaque Télécom :

Un habitant de la commune a contacté Monsieur GOUPIL pour le prévenir que sa plaque télécom route de la Brasserie est adressée sur Louvetot.

- Eglise :

Une demande a été faite auprès de la mairie pour la réparation du chauffage à l'église.

- Mairie :

Les radiateurs de la mairie ont été changés.

Une exposition photos a été mise en place dans la salle du Conseil composée de photos des habitants ayant participé au dernier concours photo.

- Chemin des Vaux :

Madame LANGUMIER, responsable de l'Unité Territoriale de Brotonne de l'ONF, nous oriente vers une entreprise travaillant pour l'ONF pour la conception d'une barrière double coulissante pour la fermeture du chemin des Vaux.

- Rappel de dates :

Le repas de Noël de l'école se déroulera le jeudi 15 décembre à la salle polyvalente.  
Un pot de fin d'année est organisé le vendredi 23 décembre à la salle polyvalente avec les agents communaux et les élus.

- Impasse salle polyvalente :

Il serait nécessaire d'adresser cette impasse.

- Vœux du Maire :

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 07 janvier 2023 à 17h00 à la salle polyvalente.  
Monsieur MALANDAIN a à cœur de sortir du protocole en proposant une salle en îlots. Les différents acteurs institutionnels avec lesquels interagit la commune seront ainsi répartis, permettant la déambulation des administrés.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 21h22.

MALANDAIN David

GUILLET Mathieu

GRENET Laëtitia

MALANDAIN Monique

MASCRIER Guillaume

GOUPIL Gérard

BAUDRY Frédéric

VANOFF Solenne  
(Procuration BAUDRY  
Frédéric)

SOUDET Antoinette

MAROUSE Daniel  
(Procuration MASCRIER  
Guillaume)

DELAHOULIERE Joffrey  
(Procuration SOUDET  
Antoinette)

PIGNE Nadia

LEGRAS Maya  
(Procuration GRENET  
Laëtitia)

GOSSELIN Edouard